



RAPPORT DE LA

Commission ad hoc (CoAH)

CHARGÉE D'ÉTUDIER LE/LA

PR 61-2025 Demande de crédit de CHF 69'140 pour l'évaluation des retombées économiques et médiatiques des événements culturels

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La Commission ad hoc s'est réunie le 7 novembre 2025 à Nyon afin d'étudier l'objet cité en titre, en présence de Mme Valérie Jeanrenaud, responsable politique de la culture et membre du Comité de direction, et M. Stéphane Jayet, responsable politique du tourisme et membre du Comité de direction, qu'elle remercie de leur disponibilité, des informations apportées et des réponses aux questions.

Le préavis 61-2025 a pour but de réaliser une étude pour évaluer les retombées économiques et médiatiques générées par les évènements culturels dans la région de Nyon. Cette étude permettrait d'analyser les retombées économiques directes et indirectes générées par les principales institutions culturelles, ainsi que leur impact médiatique et son influence sur l'image et la notoriété de la région. Elle viserait également à établir des indicateurs pour assurer un suivi régulier de ces activités et de leurs retombées. En fonction des résultats, Région de Nyon pourrait ainsi mieux adapter et orienter ses soutiens financiers, tout comme s'assurer de leur bonne allocation.

Contexte

De nombreux évènements culturels et festivals d'envergure se déroulent dans le district de Nyon, soutenus par la Région de Nyon, générant des revenus économiques directs et indirects tout en contribuant à l'image et à la notoriété de la région. Une première étude avait été réalisée en 2015-2016 et publiée en 2017 à la suite de l'acceptation du Préavis 61-2011. Celle-ci avait permis par la suite de financer par le Fonds régional d'équipement touristique (FRET, devenu FRAT) les manifestations locales ou régionales qui étaient porteuses.

Le Comité de direction souhaite conduire une nouvelle étude en 2026 afin d'actualiser les données, de dresser un bilan des soutiens accordés et de disposer d'indicateurs de suivi. Il demande ainsi l'octroi d'un crédit de CHF 69'140 TTC, via le Fonds régional d'aide au tourisme (FRAT), afin de mandater deux bureaux spécialisés dans l'analyse économique et l'analyse médiatique.

Région de Nyon a lancé une procédure d'appel d'offres en gré à gré pour la réalisation de l'étude, en attribuant le mandat à l'Institut CREA de l'Université de Lausanne (UNIL) pour les retombées économiques et à Argus Data Insights pour l'évaluation de l'impact médiatique.

Discussion et analyse

Mme Valérie Jeanrenaud et M. Stéphane Jayet ont présenté le préavis, qui résulte d'une collaboration entre le dicastère de la culture et le dicastère du tourisme. Le financement de cette étude est prévu par le FRAT, via les taxes de séjour. La Commission du tourisme a été consultée et s'est prononcée en faveur de la réalisation de cette étude.

Un commissaire s'interroge sur la justification d'étudier les retombées médiatiques. Il lui est répondu que ce point figure dans les critères du règlement du Fonds régional d'aide au tourisme, lequel précise de non seulement générer des nuitées touristiques, mais aussi de « *contribuer à la notoriété du district à une échelle suprarégionale, notamment par une couverture médiatique* » (Règlement du Fonds régional d'aide au tourisme (FRAT), art. 5).

Un autre commissaire souhaite savoir si l'étude publiée en 2017 était similaire et si elle permettrait une comparaison. Il est répondu que, méthodologiquement, les deux études diffèrent et seront difficilement comparables, celle pour laquelle un crédit est sollicité ici étant plus détaillée. Elle prévoit notamment la mise en place d'indicateurs simples et pérennes permettant un suivi annuel des soutiens accordés. L'étude de 2017 avait constitué un outil de décision important et avait conduit aux soutiens par le FRAT aux manifestations locales ou régionales porteuses. Cette nouvelle étude permettrait ainsi de refaire un bilan en actualisant les données, tout en permettant un suivi plus chiffré et régulier.

D'un point de vue financier, un soutien du Canton de Vaud par la Loi sur l'appui au développement économique (LADE) est sollicité, qui a des bonnes chances d'être octroyé. Par ailleurs, un rabais a été accordé sur le mandat par l'institut CREA (UNIL) pour la Région de Nyon, étant une institution publique.

La première étape du processus de l'étude va être la réalisation d'un questionnaire. Il convient de noter que la collecte des données peut également varier d'une institution à l'autre en fonction de leur taille ou de leur structure (équipe professionnelle ou bénévole) par exemple. La Commission ad hoc souligne l'importance d'une pondération entre les institutions, en tenant compte de leur contexte, leur taille, leur équipe, leur rayonnement (local, régional, national, international), ainsi que du public ciblé.

Les institutions sélectionnées pour le périmètre de l'étude comprennent tous les soutiens réguliers, les quatre institutions conventionnées (Usine à Gaz, Far°, Visions du Réel, Casino Théâtre de Rolle), le Paléo Festival, le Caribana Festival, Rive Jazzy, et les deux institutions théâtrales non soutenues (Théâtre de Grandchamp et Théâtre de Terre Sainte).

Résumé et vœux de la Commission

La Commission ad hoc est convaincue par le but et le contenu de cette étude sur les retombées économiques et médiatiques des évènements culturels. La Commission ad hoc à l'unanimité de ses membres présents recommande l'adoption du préavis 61-2025. En effet, à ses yeux, il est important de pouvoir évaluer les soutiens accordés, vis-à-vis des institutions culturelles elles-mêmes, de l'allocation des revenus des taxes de séjour et des communes. Pour rappel, l'étude menée 2017 avait conclu que chaque franc investi dans la culture en rapportait quatre à la région.

La CoAH souhaite toutefois exprimer trois vœux au CODIR :

1. Qu'une analyse détaillée par institution, en tenant compte des publics touchés et du type de programme culturel, soit effectuée et communiquée auprès de ces institutions afin qu'elles puissent également avoir un retour et bénéficier de ces résultats.

2. Que lors de la réalisation du questionnaire pour les retombées économiques indirectes, des questions et une collecte de données plus fine soient prévus sur les fournisseurs et prestataires locaux par secteur ou par activité (par ex. boissons et alimentation, matériel, prestataires de services etc.) afin d'évaluer la proportion de produits locaux et fournisseurs régionaux.
3. Qu'il soit ajouté au questionnaire remis aux diverses institutions une question relative aux nuitées générées par l'organisation de leurs manifestations, pour autant bien entendu qu'elles disposent de cette information. Dans l'affirmative et dans la mesure du possible indiquer si une progression a été constatée ces dernières années, indépendamment de la période Covid. Ceci afin de mesurer les retombées également en termes de nuitées générées directement par les évènements culturels.

Conclusion

Fondée sur ce qui précède, la Commission ad hoc recommande, à l'unanimité de ses membres, d'accepter le préavis 61-2025 Demande de crédit de CHF 69'140 pour l'évaluation des retombées économiques et médiatiques des événements culturels du Comité de direction et de prendre les décisions suivantes :

1. Accorder, dans le cadre du Fonds régional d'aide au tourisme, le crédit de CHF 69'140 pour la réalisation de deux mandats destinés à évaluer les retombées économiques ainsi que les retombées médiatiques générées par le secteur de l'évènementiel culturel dans la région de Nyon,
2. Imputer le montant total de CHF 69'140 sur le fonds FRAT.

Mies, le 15 novembre 2025

LES MEMBRES DE LA COMMISSION	
Jean-Valentin de Saussure, rapporteur	
Mies	
Didier Blanchard	
Perroy	
Christel Burri	
Signy	
Michel Girardet	
Gland	
Corinne Vioget Karadag	
Nyon	